

# Bureau Syndical du 18 juin 2024

## Synthèse des travaux





## AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

### Versement de fonds de concours

Conformément aux règles de participation du SDEE, le Bureau syndical a approuvé la sollicitation des fonds de concours relatifs à la réalisation des travaux d'électrification suivants :

Collectivité	Chantier	Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
ALBARET SAINTE MARIE	Extension résidence Vidal à la Garde	5 867 €	4 867 €	1 000 €
ALTIER	Extension réservoir du Bergognon	26 388 €	13 194 €	13 194 €
GRANDRIEU	Enfouissement Rue du Milieu	10 464 €	6 976 €	3 488 €
LA TIEULE	Extension résidence Sans à Malvialette	6 601 €	5 601 €	1 000 €
LE MALZIEU-FORAIN	Enfouissement Mialanette	11 543 €	7 695 €	3 848 €
NAUSSAC-FONTANES	Extension résidence Rado au Mazel	6 615 €	5 615 €	1 000 €
PONT DE MONTVERT - SUD MONT- LOZÈRE	Extension résidence Buisson à Masméjean	21 172 €	19 792 €	1 380 €
SAINTE GERMAIN DU TEIL	Extension 4 parcelles à Peyre de Rose	8 271 €	6 891 €	1 380 €
SAINTE PIERRE LE VIEUX	Extension résidence Meynier-Boyer à Civeyrac	7 875 €	6 875 €	1 000 €
SERVERETTE	Enfouissement Place du Plo (coordination Voirie)	32 198 €	21 465 €	10 733 €
<b>Total</b>		<b>136 994 €</b>	<b>98 971 €</b>	<b>38 023 €</b>
			<b>72.2%</b>	<b>27.8%</b>

### Groupements de commandes : travaux de génie civil

Dans le souci d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation conjointe des travaux de génie civil liés à la mise en discrétion des réseaux électriques relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDEE, et de la réfection d'autres réseaux secs ou humides ou de la voirie, sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale et de permettre la bonne coordination de ces travaux, il a été décidé de créer les groupements de commandes suivants :

- ✓ entre la **commune de Chastel-Nouvel, la Communauté de Communes Randon-Margeride et le SDEE**, pour la réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale, l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication et l'aménagement du village et de la voirie, au village de **Coulagnet** ;
- ✓ entre la **commune de Peyre en Aubrac et le SDEE**, pour la réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale, ainsi que l'enfouissement des réseaux de distribution publique, d'éclairage public et de télécommunication et l'aménagement du village et de la voirie, au village de **Grandviala** ;
- ✓ entre la **commune de Saint-Alban sur Limagnole et le SDEE**, pour la réfection des réseaux d'eau potable, l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication, et l'aménagement du village et de la voirie, au village de **l'Esteyrés** ;
- ✓ entre la **commune de La Tieule et le SDEE**, pour l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication, ainsi que la voirie, au village de **Malvialette**.



## Validation de projets d'enfouissement de réseaux

Dans le cadre des opérations d'enfouissement de réseaux, les projets ci-après ont été examinés pour validation et lancement des travaux, après accord des communes sur leur financement :

Collectivité	Chantier		Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
LE MALZIEU-FORAIN	GC-BTS	Mialanette	11 545 €	7 697 €	3 848 €
PEYRE EN AUBRAC	GC-BTS	Chemin de la Gazelle, Aumont Aubrac	31 080 €	20 720 €	10 360 €
PRÉVENCHÈRES	GC-BTS	Alzons, abords église	28 310 €	18 874 €	9 436 €
SAINT-ALBAN SUR LIMAGNOLE	GCC-BTS	L'Esteyrès	35 161 €	23 441 €	11 720 €
SAINT-LAURENT DE MURET	GCC-BTS	Bourg tranche 2 (coordination Voirie)	57 420 €	38 280 €	19 140 €
SERVERETTE	GCC-BTS	Place du Plo (coordination Voirie)	32 198 €	21 465 €	10 733 €
<b>Total</b>			<b>195 714 €</b>	<b>130 477 €</b>	<b>65 237 €</b>
				<b>66.7%</b>	<b>33.3%</b>



## ADMINISTRATION, FINANCES et RESSOURCES HUMAINES

### AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

#### Convention de bail au profit de l'État

Suite à l'acquisition du nouveau Siège social du Syndicat (actuel l'hôtel consulaire occupé par la CCI), et après plusieurs échanges intervenus avec le Ministère de la Justice, il a été décidé de **mettre à disposition une partie du bâtiment afin d'y installer les services du Tribunal de commerce de Mende**.

La convention de bail qui a été approuvée prévoit la mise à disposition de 5 bureaux et d'une grande salle de réunion. Des travaux d'aménagement seront également réalisés avant la prise de possession des locaux par le Tribunal de commerce, dont la prise en charge sera partagée entre le Ministère de la Justice et le Syndicat.

#### Décisions modificatives

Il a été voté, pour le Budget Général, des transferts de crédits depuis les programmes d'Électrification rurale désormais achevés vers plusieurs opérations existantes en cours.

#### Clôture du compte de déclaration TVA "Location de Vélos à Assistance Électrique"

Dans le cadre de la gestion de la station du Bleynard Mont-Lozère, **une activité de location de vélos à assistance électrique** avait été créée. Cette activité, assujetti à TVA, n'étant plus exercée par le SDEE, il a été décidé de **clôturer le compte de TVA** correspondant.



